

ARRÊTÉ RELATIF AUX ÉVÉNEMENTS

Établi le 14 octobre 2026

Marché nocturne

DATE D'EFFET

15 octobre 2026

DATE D'EXPIRATION

15 octobre 2026

VU :

Le Maire de la Commune de LONGAGES – 31410

- *Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-22 ;*
- *Vu le Code Pénal ;*
- *Vu le Code de la Route et, notamment l'article R 225 définissant les pouvoirs du Maire ;*
- *Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;*
- *Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules aux abords de la Halle de Longages, en raison de l'organisation d'un marché nocturne le jeudi 15 octobre 2026 de 16 heures 00 à 23 heures de ce même jour.*

ARRÊTE :

Article 1 :

En raison de l'organisation du marché nocturne, sous la Halle de LONGAGES (Haute-Garonne), le jeudi 15 octobre 2026, la circulation sera règlementée autour de la Halle à partir de 08h00.

Le stationnement sera interdit autour de la Halle, à partir du jeudi 15 octobre 2026 de 08 heures 00 à 23 heures 00.

Les commerçants présents sont listés en annexe du présent arrêté.

Article 2 :

Au vu du plan VIGIPIRATE, des dispositifs anti-intrusion seront installés à la Halle de LONGAGES, du jeudi 15 octobre 2026 à 08 heures 00 au vendredi 16 octobre 2026 à 08 heures 00, par les services techniques de la collectivité.

La signalisation réglementaire, conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par la mairie.

Article 3 :

Dans le cadre de cette occupation, les permissionnaires s'engagent à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique.

Article 4 :

Les permissionnaires veilleront à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

En cas de dégradation ou de salissure, la commune de Longages fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs des permissionnaires.

Article 5 :

La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révocable à tout moment, en cas de non-respect par les permissionnaires des obligations susvisées ou pour tout autres raison d'intérêt général.

Article 6 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Longages, le 14 octobre 2026



OCTOBRE 2026

21	GAVA Céline	La ferme du Poulet	1 prise de 220 V	3 X 3,50	06.46.00.74.44	OK.
28	Candeil Corinne	Vin	1 prise pour glacière	3 m pour 2 tables	06.36.97.50.05	OK.
8	Dam Minh Paul	Spécialités Vietnamiennes	1 prise de 16 A	Camion food trucks	07.76.69.59.78	OK.
14	Gharbi Pierre	Epices	1 prise de 220 V	4 X 3 + 2 tables	07.72.31.62.90	OK.
43	STANISIERE Carole	Churros, crêpes, pop-corn, bonbons	1 prise de 16 A	3 X 3	06.81.92.99.36	OK.
38	Gomez Joyan	Empanadas	2 prises de 32 A	Camion 5 X 3	06.37.75.88.70	OK.
50	De Biaisi Géraldine	Quiche qui peut	2 prises de 16 A	Camion 7 X 2,10	07.77.91.78.79	OK.
15	MOVIA Alexandre	Miel		3 X 2	06.74.42.24.05	OK.
	Abdul Baset Zidane	Libano Syrienne (falafel, taboulé)	Friteuse 16 A	3 X 3	06.05.82.86.13	OK.
22	RETOUIT Laetitia	Cookies fourré, verrine	1 prise de 220 V (vitrine réfrigérée)	3 X 3 + 2 tables	07.66.59.56.13	OK.
37	MAILLOT Nicolas	Tintin Food truck Réunionnais	1 prise de 32 A	Camion 6,10 X 3,50	06.68.60.40.83	OK.
67	Chopin Corinne	Chez Coco et Momo confitures, sirops	1 prise 16 A	Camion 7,50 X 2,20 Haut 2,60	06.88.06.21.10	OK.
25	Kerviel Mathias	Gaufres sucrées, salées		3 X 2 + parasol	06.70.42.97.66	
57	Rocher Eric	Aligot saucisse	1 prise de 220 V	3 X 3 Barnum	06.41.37.40.97	OK
5	RAFFIT Christophe	Viande bovine, veau, charcuterie	1 prise de 220 V	Camion 6,30 X 2,30 Haut	06.89.10.44.26	OK.
1	SFERRUZZA Alexis	Picciotti (Pâtes fraîches, charcuterie)	3 branchements de 16 A	6 m long X 3 larg	06.18.80.54.71	OK
	GARDEY Catherine	Mobilité entraide	1 table	2 m	06.36.23.00.13	OK.
2	JACQUET Sylvain	Bières Artisanales	1 prise de 4 A	Barnum 4 X 4	06.52.10.25.38	OK.
4	PAGES Nicolas	Cuisine Indonésienne	1 prise de 16 A	Barnum 4 X 4	06.76.70.04.92	OK